PAYS PORTES DE GASCOGNE

Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

A 18h30 à la Salle du Batac-ZA Lafourcade Gimont

L'an deux mille vingt-six, le mardi 22 septembre, à 18h30 à la salle du BATAC, ZA Lafourcade à Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Franck VILLENEUVE.

Etaient présents titulaires :
Muriel ABADIE, Patrick BELARD, Michèle DANFLOUS, Sandie MAGNOAC, Edouard SCHMIDT, Alain SCUDELLARO, Franck VILLENEUVE.

Etaient présents suppléants : Remy BRISARD, Jean-Louis MAGGIORANI, Aurélia PONTY, Patricia ROUBERT.

Excusés ou absents titulaires : Gérard ARIES, Gérôme BEYRIES, Patrick BET, Julien DELIX, Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Frédéric PAQUIN, Jean-Jacques SAGANSAN, Jean-Luc SILHERES, Sylvie VARIN, Julien VIGNEAU.

Excusés ou absents suppléant s: Marie ALAUX, Caty AUGUSTE, Cyrille BARRIEU, Mathieu BEGUE, Gregory BOBATTO, René CARPENTIER, Marie DE MALVINSKY, Thierry HALBAUT, Régis LAGARDE, Bertrand LAHILLE, Patricia MARROCQ, Denis PETRUS, Gérard ROEHRIG.

Procuration :
Julien VIGNEAU a donné procuration à Edouard SCHMIDT

Secrétaire de séance :
Edouard SCHMIDT

Etaient présents (agents du PETR) :
Aurélie BEGOU, Julie FLEURIAULT, Christelle AUBIAN, Anaïs GARNAUD

Délégués en exercice : 17
Délégués votants : 12
Quorum : 9
Procuration : 1

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Edouard SCHMIDT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I. Actualités

1. Lauréat 100 Territoires d'Electrification
2. Vélos de Pays : retour sur l'étude ANCT et les suites à donner
3. Politique de Santé : proposition d'un projet autour du Contrat Local de Santé et de la Santé communautaire dans le cadre d'un projet de recherche
4. Contrat de réciprocité : informations sur les échanges en cours
5. Lancement des commissions thématiques : point sur l'état d'avancement
6. Trajectoire 2100 : constitution d'un petit groupe pour sélectionner les candidats

II. Validation du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2026

III. Délibérations

1. Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour l'animation du Conseil de Développement

I – Actualités

1. Lauréat 100 Territoires d'Electrification

Présenté le 10 avril 2026 par le Premier ministre Sébastien Lecornu, ce plan vise à réduire l'usage des énergies fossiles au profit d'une électricité largement décarbonée. Il comprend 22 mesures ciblant quatre secteurs : transports, bâtiment, industrie et artisanat.
La première mesure prévoit la création de 100 territoires d'électrification accompagnés par l'ADEME et les services de l'État. Le PETR Pays Portes de Gascogne a candidaté en juin 2026, en lien avec le COT et les PCAET.

Le territoire a proposé de s'engager sur la sortie progressive du fioul et du gaz, l'électrification des véhicules et le développement des bornes de recharge.
Cette démarche doit se traduire par une feuille de route territoriale à l'horizon 2030. Elle précisera les objectifs, les jalons annuels, les moyens humains, les partenaires et les dispositifs de soutien mobilisables.

Le Secrétariat Général à la planification écologique vient d'annoncer au PETR qu'il était lauréat et une première présentation des modalités de mise en œuvre est prévue le mardi 29 septembre.

Jean-Louis Maggiorani demande si cette labellisation permettra d'obtenir des aides financières spécifiques pour le territoire. A ce stade de la procédure, nous n'avons pas d'information.

2. Vélos de Pays : retour sur l'étude ANCT et les suites à donner

L'étude conduite par l'ANCT confirme l'intérêt et la pertinence du dispositif Vélos de Pays, qui bénéficie d'une bonne notoriété et d'un ancrage territorial reconnu. Elle met toutefois en évidence plusieurs difficultés liées à son modèle d'exploitation actuel : moyens humains et financiers limités, contraintes d'entretien et de stockage, implication variable des territoires et équilibre économique fragile.

Afin de tenir compte de ces constats et des contraintes liées aux financements LEADER, le comité de pilotage a retenu le scénario consistant à mettre les vélos à disposition d'acteurs locaux par le biais de conventions de prêt. Cette évolution offre l'opportunité de faire évoluer progressivement le dispositif vers un outil de mobilité territoriale, mobilisable à la fois pour les usages touristiques, les déplacements du quotidien, l'accès à l'emploi ou encore les actions de mobilité solidaire.

Un travail sera engagé avec les collectivités, associations et partenaires du territoire afin d'identifier les bénéficiaires, d'organiser les modalités de mise à disposition des vélos et de structurer un réseau d'acteurs autour de la promotion et de la sensibilisation à la pratique du vélo.

Objectif : une mise en service du nouveau dispositif au début de l'année 2027.

Patricia Roubert pose la question du rôle du PETR sur le développement d'infrastructures liées à la pratique du vélo. Le PETR n'a pas vocation à porter les projets d'investissement mais peut accompagner les collectivités dans leurs projets.

Il est par ailleurs précisé que les contrats de prêts d'usage à titre gracieux ne pourront être proposés qu'à des associations ou à des collectivités publiques.

3. Politique de Santé : proposition d'un projet autour du Contrat Local de Santé et de la Santé communautaire dans le cadre d'un projet de recherche

Une ancienne stagiaire du PETR, aujourd'hui engagée dans un projet de thèse en sciences sociales, a pris contact avec le PETR afin d'étudier la faisabilité d'un accueil dans le cadre d'un contrat CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche). Ce dispositif permet aux doctorants de réaliser leurs travaux de recherches en lien avec un territoire mais aussi de participer à la mise en œuvre de politiques publiques en lien avec ces travaux de recherche.

Ses travaux de recherche portent sur les questions de démocratie sanitaire, de participation citoyenne et de santé communautaire, avec un intérêt particulier pour la manière dont les habitants s'approprient les enjeux de santé à l'échelle locale. Son projet vise notamment à analyser les liens entre santé, environnement, alimentation, cadre de vie et gouvernance territoriale.

La mission qui pourrait lui être confiée par le PETR (sur un mi-temps à articuler avec son temps de recherche) aurait aussi pour objectif d'éclairer et accompagner les élus du territoire sur la mise en œuvre d'une stratégie locale de santé au-delà des seules réponses apportées par l'offre de soins, notamment via un Contrat Local de Santé. Ces dispositifs permettent de mobiliser de l'ingénierie pour définir, en concertation, une stratégie de santé à une échelle territoriale. Le Pays Val D'Adour a par exemple signé un CLS en 2025.

Bien que la santé ne constitue pas aujourd'hui un axe identifié de la stratégie du PETR, cette thématique rejoint plusieurs problématiques majeures du territoire :

- les difficultés d'accès aux soins ;
- les enjeux de prévention et de promotion de la santé ;
- la prise en compte des déterminants sociaux et environnementaux de la santé ;
- les nouvelles formes d'implication citoyenne dans les politiques publiques locales.

Le territoire a déjà accompagné le développement de maisons de santé pluriprofessionnelles. Elles constituent une réponse essentielle à l'enjeu d'accès aux professionnels de santé, mais elles ne permettent pas à elles seules de traiter l'ensemble des déterminants de la santé. Un Contrat local de santé pourrait offrir au territoire un cadre partenarial pour agir plus largement sur la prévention, le bien-être, l'accès aux droits, la santé environnementale et la participation citoyenne, dans une logique de développement territorial intégrée.

L'accueil d'une doctorante CIFRE constituerait ainsi l'opportunité :

- D'approfondir la connaissance des besoins et attentes de la population ;
- D'explorer la place de la santé dans une stratégie de développement territorial durable ;
- De nourrir la réflexion des élus sur de nouvelles formes d'action publique associant habitants, professionnels et acteurs locaux ;
- De contribuer à l'émergence d'une démarche territoriale de santé adaptée aux spécificités rurales.

À ce stade, il s'agit d'une phase exploratoire visant à évaluer l'intérêt du territoire, et les conditions de faisabilité, notamment financière, d'un éventuel projet de Contrat local de Santé à travers le recrutement d'une personne dans le cadre d'une thèse CIFRE.

Le CLS pourrait être à la fois un objet d'étude et un levier opérationnel pour le PETR.

Muriel Abadie précise que la santé est un sujet primordial pour notre territoire et rappelle que le département du Gers est un désert médical.

Sandie Magnoac demande si c'est le rôle du PETR de mener ce type de politique. Le PETR doit se concentrer sur ses missions actuelles.

Alain Scudellaro relève que de nombreux acteurs sont déjà mobilisés sur ce sujet (CPTS, Collectivités, Région, Département, ARS) mais qu'ils n'arrivent pas à communiquer entre eux. Il informe le conseil syndical que l'ARS a par ailleurs demandé à la CC Lomagne Gersoise de travailler sur un Contrat local de Santé en partenariat avec la CC de la Ténarèze. Cette proposition a été rejetée par les élus de la Lomagne Gersoise.

Muriel Abadie suggère que cela pourrait être intéressant justement de réfléchir à la manière de combler ce type de lacunes (absence d'échanges entre les différents acteurs de la santé à l'échelle d'un territoire).

Le président propose un vote.

La proposition est rejetée à l'unanimité.

Il est cependant précisé que les élus seront attentifs au travail du Conseil de Développement sur cette thématique.

4. Contrat de réciprocité : informations sur les échanges en cours

Dans le cadre de la relance du Contrat de réciprocité signé en 2017, Toulouse Métropole a réuni les territoires partenaires ce mercredi 16 septembre 2026, afin de dresser un bilan des actions engagées et d'identifier de nouvelles perspectives de coopération. Alain Scudellaro et Franck Villeneuve ont participé à cette première rencontre consacrée à l'axe « Alimentation et Agriculture ».

Les échanges ont permis de revenir sur plusieurs initiatives engagées en 2017 notamment le projet de « Cash Fermier » au MIN de Toulouse, la réflexion autour d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du PETR et la structuration d'une filière autour des plantes médicinales. Ils ont également mis en évidence les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces actions, dont peu ont pu être pérennisées.

Les retours d'expérience entre les territoires ont fait émerger plusieurs pistes de travail : amélioration de la logistique entre le Gers et la Métropole, développement de temps d'interconnaissance entre acteurs, réflexion sur les espaces-test agricoles, accompagnement de l'adaptation au changement climatique (recherche, écoles d'agronomie) et consolidation de filières en difficultés avec de nouveaux débouchés sur la Métropole (melon, ail, canard). Toulouse Métropole a par ailleurs présenté son projet de démonstrateur autour de la filière légumineuses, porté avec Qualisol (Monfort).

Cette rencontre n'a pas donné lieu à des engagements opérationnels immédiats mais marque une volonté partagée de relancer la coopération entre les territoires.

Par ailleurs, une rencontre entre le Président du PETR et celui de Toulouse Métropole en septembre avait déjà permis d'identifier une volonté de la Métropole de relancer les contrats de réciprocité.

D'autres réunions sont à prévoir par la suite et notamment la possibilité de travailler aussi deux autres axes du Contrat de réciprocité : la mobilité et le développement économique.

Vigilances : Les réflexions à venir gagneraient à s'articuler avec les projets déjà engagés par le PETR, à tenir compte des moyens mobilisables par les partenaires et à s'appuyer sur une gouvernance partagée favorisant le suivi et la pérennité des actions.

Sandie Magnoac fait part de son expérience d'agricultrice dans le cadre du projet Cash Fermier développé les années précédentes : les agriculteurs, individuellement, ne sont pas en capacité de répondre à ce type de projets. La constitution de Groupements d'Intérêts Economiques entre agriculteurs pourrait être une piste à explorer.

Il faudra être vigilants à ce qu'une coopération autour de l'alimentation avec Toulouse Métropole prenne également en considération la nécessité de fournir la restauration collective du territoire en produits locaux.

Il est rappelé que l'agriculture de l'Est du Gers est essentiellement céréalière, il faudra donc vérifier les capacités à fournir des produits agricoles pour la restauration collective. La filière légumineuse pourrait aussi présenter des débouchés intéressants (exemple Qualisol).

La filière produits d'excellence (armagnac, foie gras ...) pourrait aussi être une piste intéressante à explorer car moins énergivore du point de vue logistique.

Le PETR d'Armagnac qui porte aussi un PAT est également engagé dans un contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole. Des partenariats entre les deux PETR pourraient être imaginés.

Sandie Magnoac souhaiterait que dans le cadre de ce contrat de réciprocité, la thématique de la méthanisation soit également traitée.

Il est rappelé que les moyens mobilisables par le PETR sont limités sur cette thématique. Alain Scudellaro et Franck Villeneuve précisent que les équipes de Toulouse Métropole ont été renforcées afin de suivre ces projets.

Une prochaine rencontre sur le volet alimentation a été proposée sur notre territoire.

Le Président précise également qu'il est en phase de rencontres avec les présidents des territoires voisins. A ce titre, il a rencontré Jean-Luc Moudenc Président de Toulouse Métropole avec qui il a échangé sur le contrat de réciprocité et plus particulièrement sur le développement économique et l'accueil d'entreprises. Le Président souhaite également rencontrer Jean-Michel Baylet pour le PETR Garonne Quercy Gascogne avec lequel nous avons un territoire d'industrie. Et enfin, il envisage de rencontrer le Président de l'agglomération d'Agen.

5. Lancement des commissions thématiques : point sur l'état d'avancement

Conformément aux orientations validées par le Conseil syndical, les agents du PETR ont engagé les premiers travaux de constitution des commissions thématiques en lien avec les présidents de commission. Pour rappel, chaque commission est appelée à réunir dix élus communautaires ou communaux, cinq techniciens et cinq membres du Conseil de développement, dont le renouvellement est en cours.

Afin de constituer le collège des élus, une consultation a été lancée auprès des 159 communes et des cinq communautés de communes du territoire. Les commissions pourront être installées et débuter leurs travaux une fois l'ensemble des membres désignés.

La composition finale de chaque commission sera ensuite validée par son président, afin de garantir une représentation équilibrée des acteurs du territoire et de permettre le lancement opérationnel de cette nouvelle dynamique de travail collective.

6. Trajectoire 2100 : constitution d'un petit groupe pour sélectionner les candidats

Le projet Trajectoire 2100 vise à acculturer le public aux conséquences du changement climatique sur notre territoire.
Cet appel à projet artistique s'inscrit en complémentarité avec la démarche T.A.C.C.T. portée par le Pays Portes de Gascogne. L'enjeu est de vulgariser cette démarche et de faire en sorte qu'elle soit appropriée par le plus grand nombre. L'appel à équipe artistique doit permettre de rendre lisibles et accessibles les enjeux complexes du territoire liés à l'adaptation au changement climatique. Elles permettront de favoriser l'appropriation collective des résultats de la démarche TACCT.

Cet appel contient deux volets à réaliser :

1. Un support artistique permettant de vulgariser le diagnostic de territoire face au changement climatique, diffusable au grand public.

2. Une création artistique participative qui permette de se projeter et d'anticiper les conséquences du changement climatique sur notre territoire à horizon 2100.

Rappel des objectifs de la commande :

- Vulgariser et rendre compréhensible la démarche TACCT
- Rendre perceptibles et compréhensibles le diagnostic et les conséquences du changement climatique pour le territoire.
- Favoriser la participation et l'appropriation collective
- Valoriser le rôle de la culture comme vecteur de sensibilisation et de mobilisation autour des enjeux climatiques
- Aider à comprendre les politiques publiques en matière d'adaptation au changement climatique
- Offrir de nouvelles formes de récits non anxiogènes et qui permettent de rêver un futur désirable.

État d'avancement

L'appel à candidatures, lancé en juillet, a reçu 7 réponses. Les dossiers ont fait l'objet d'une première analyse par l'équipe technique. À l'issue de cette phase, six équipes ont été auditionnées par un comité technique les 18 et 21 septembre.

L'équipe technique souhaite désormais présenter aux élus les conclusions de cette analyse.

Proposition

Afin de procéder au choix de l'équipe artistique retenue, il est proposé de constituer un groupe restreint de quelques élus volontaires, représentatif du conseil syndical. Ce groupe sera chargé d'examiner les résultats de l'analyse technique et de valider la candidature qui sera proposée pour la mise en œuvre du projet *Trajectoire 2100*.

Eric Brisard, Patrick Belard, Franck Villeneuve et Aurélia Ponty sont volontaires pour participer à ce groupe restreint d'élus.

Muriel Abadie et Alain Scudellaro suggèrent que le conseil syndical donne mandat au groupe de travail afin qu'il acte le choix définitif de l'équipe artistique.

Le Président propose que la décision finale soit actée en bureau.

Une réunion réunissant bureau et groupe restreint sera donc proposée rapidement, car nous avons pour contrainte de faire participer l'équipe retenue aux prochains ateliers TAACT début novembre.

II - Validation du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2026

Le procès-verbal du dernier Conseil Syndical du 1er juillet 2026 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.
Le Président demande si le document appelle d'éventuelles observations et/ou modifications.

Aucune autre observation n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

III - Délibérations

1. Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour l'animation du Conseil de Développement

Une stagiaire, Séréna Politano a été recrutée de février à juin 2026 pour impulser une démarche de renouvellement du conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne.

Elle est venue présenter, à l'occasion du conseil syndical du 1er juillet, le bilan des travaux des vingt dernières années, les modalités de fonctionnement du futur conseil de développement ainsi que la démarche proposée afin de recruter de nouveaux membres.
Son travail a été apprécié à la fois par les élus, les membres du conseil de développement et l'équipe du PETR.

Au regard des actions à mener afin de réinstaller un conseil de développement et impulser une dynamique positive, il apparait nécessaire de renforcer temporairement l'équipe du PETR. En effet, au regard de l'équipe actuelle et des échéances à respecter d'ici la fin de l'année, il n'est pas possible de dédier du temps d'agent à la mise en place et l'animation de cette instance.

Il est donc proposé aux élus de recruter Séréna Politano sur un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat d'accroissement d'activité de 12 mois.

Les missions qui lui seraient confiées pourraient être les suivantes :

- Piloter le renouvellement et l'animation du Conseil de développement

- Contribuer à l'actualisation du projet de territoire pour ce nouveau mandat en concertation avec élus et conseil de développement

- Développer les démarches participatives dans les politiques du PETR : Leader, projet culturel, TAACT, ou toute autre démarche nécessitant une mobilisation citoyenne

- Capitaliser, évaluer et valoriser les démarches participatives du territoire

Il est proposé de fixer la rémunération sur l'échelon du grade de Rédacteur et de l'adapter aux qualifications et expérience de l'agent recruté.
Le coût estimé pour la structure serait de 38 500 € à répartir sur deux exercices budgétaires (salaire, charges et frais de déplacements).

Une aide Leader va être sollicitée pour développer les démarches de participation citoyenne sur le Pays Portes de Gascogne. Dans ce cadre le poste de Serana Politano pourra être en partie financé, la part d'auto-financement du PETR sur ce poste sera donc réduite.

Les premiers bilans financiers 2026 et travaux de prospectives 2027 réalisés montrent que le PETR pourrait supporter cet accroissement de masse salariale pour les années 2026 et 2027.

Jean-Louis Maggiorani précise que ce travail est intéressant et que sans animateur dédié il parait compliqué de remplir nos objectifs.

Le Président rappelle que les PETR sont dans l'obligation d'installer des conseils de développement.

Sandie Magnoac soulève que la durée de la mission semble courte par rapport aux attendus.

Elle souhaite par ailleurs que la cotisation n'augmente pas en 2027.

Il est proposé de solliciter une aide LEADER pour une période plus longue (jusqu'au 30 juin 2028) afin de se laisser la possibilité de prolonger le contrat si le bilan intermédiaire de la mission, en octobre 2027, était satisfaisant.

Les membres du conseil syndical valident à l'unanimité de :

- recruter un agent contractuel pour une période de 12 mois

- fixer la rémunération de l'agent sur l'échelon du grade de Rédacteur et de l'adapter aux qualifications et expérience de l'agent recruté

- ouvrir les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté sur un emploi temporaire et aux charges sociales s'y rapportant, ils seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant évoquée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h50.

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,
Edouard Schmidt

Le Président,
Franck Villeneuve

PAYS PORTES DE GASCOGNE
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
05 62 67 97 10
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX